

15/09/2014

J1

Absences indemnisées
et absences non indemnisées

Ces dispositions s'appliquent à défaut de convention collective ou d'usage plus favorable au salarié.

Absence ou congé à l'initiative de l'employeur

Liste des absences	Maintien du salaire	Sans condition d'ancienneté	Avec condition d'ancienneté	Ancienneté requise (*)
Congés payés	oui	x		
Dispense de travail pendant le préavis	oui	x		
Jour férié	oui	1 ^{er} mai	autres jours fériés	3 mois
Lock-out (si légitime)	non			
Mise à pied conservatoire	oui (**)	x		
Mise à pied disciplinaire	non			
Mise en activité partielle	oui (en partie)	x		
Visite médicale du travail	oui	x		

Absence ou congé pour formation

Liste des absences	Maintien du salaire	Sans condition d'ancienneté	Avec condition d'ancienneté	Ancienneté requise (*)
Congé pour examen	oui		x	cas général : 2 ans dont 1 an dans l'entreprise
Congé individuel de formation	oui (en partie)		x	
Droit individuel à la formation	oui (en partie)		x	cas général : 1 an dans l'entreprise
Congé de bilan de compétence	oui		x	cas général : 5 ans dont 1 an dans l'entreprise

Absence ou congé lié à l'état de santé du salarié ou à un événement familial

Liste des absences	Maintien du salaire	Sans condition d'ancienneté	Avec condition d'ancienneté	Ancienneté requise (*)
Accident du travail ou maladie professionnelle	oui		x	1 an
Congé de paternité et d'accueil de l'enfant	non			
Congé de présence parentale	non			
Congé de solidarité familiale	non			
Congé de soutien familial	non			
Congé parental d'éducation	non			
Congé pour enfant malade	non			
Congés pour événements familiaux (***)	oui	x		
Cure thermique	non			
Don de jours de repos (salarié bénéficiaire du don)	oui	x		
Don d'ovocytes	oui	x		
Examens médicaux obligatoires liés à la maternité (****)	oui	x		
Maladie non professionnelle ou accident de trajet	oui (en partie)		x	1 an
Maternité ou adoption	non			
Traitement médical lié à une maladie grave	non			
Voyage dans le but d'une adoption	non			

(*) Il s'agit uniquement de la condition d'ancienneté pour le maintien du salaire ; la condition d'ancienneté éventuellement mise à l'octroi du congé n'est pas mentionnée dans le tableau (exemple : un an d'ancienneté requis pour l'octroi du congé parental d'éducation).

(**) Sauf si elle est suivie d'un licenciement pour faute grave ou lourde qui doit être justifié par les mêmes faits que ceux ayant été notifiés pour la mise à pied conservatoire.

(***) Mariage ; PACS ; naissance ; adoption ; mariage des enfants ; décès du conjoint ou partenaire d'un PACS, d'un enfant, des parents, d'un frère, d'une sœur, des beaux-parents.

(****) Le conjoint salarié de la femme enceinte ou la personne salariée liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle bénéficie également d'une autorisation d'absence rémunérée pour se rendre à 3 (au maximum) de ces examens médicaux obligatoires.

Absence liée aux conditions de travail ou à des revendications

Liste des absences	Maintien du salaire	Sans condition d'ancienneté	Avec condition d'ancienneté	Ancienneté requise
Conseiller du salarié	oui	x		
Contrepartie obligatoire en repos ou repos compensateur	oui	x		
Droit de retrait	oui	x		
Grève	non			

Absence liée à des activités de représentation du personnel ou syndicales

Liste des absences	Maintien du salaire	Sans condition d'ancienneté	Avec condition d'ancienneté	Ancienneté requise
Crédit d'heures des représentants du personnel	oui	x		
Formation économique des membres du comité d'entreprise ou du CHSCT	oui	x		
Formation économique, sociale et syndicale	oui (en partie) (entr. ≥ 10 salariés)	x		
Négociation annuelle dans l'entreprise : préparation (entr. ≥ 500 salariés) et négociation	oui	x		
Temps pour siéger aux commissions de contrôle des services médicaux inter-entreprises	oui	x		

Absence ou congé lié à des événements ou activités extraprofessionnels du salarié

Liste des absences	Maintien du salaire	Sans condition d'ancienneté	Avec condition d'ancienneté	Ancienneté requise
Activités politiques :				
• conseillers municipaux, généraux ou régionaux	non			
• parlement : mandats, campagnes électorales	non			
Congé d'enseignement ou de recherche	non			
Congé de solidarité internationale	non			
Congé pour acquisition de la nationalité	non			
Congé pour aide aux victimes de catastrophes naturelles	non			
Congé pour création d'entreprise	non			
Congé sabbatique	non			
Conseil de prud'hommes :				
• conseiller prud'homme	oui	x		
• salarié exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation	non			
Juré d'assises	non			
Obligations militaires :				
• journée défense et citoyenneté	oui	x		
• réserve opérationnelle	non			
Sapeur-pompier volontaire	non			
Sécurité sociale :				
• administrateur	oui	x		
• membre assesseur des tribunaux	non			